



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

abattoirs

Question écrite n° 62061

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la demande d'indemnisation présentée par la ville de Thouars (Deux-Sèvres) suite à la fermeture de l'abattoir public, le 2 novembre 1999. En effet, confrontée à de graves difficultés, cette décision était devenue inévitable et au regard du préjudice, l'Etat a été sollicité pour indemniser la ville de Thouars pour compenser les pertes subies. Chaque mois de retard dans le règlement de cette affaire représente pour la ville une charge financière considérable et insupportable. Il lui demande sous quel délai le paiement sera effectif, sachant que le dossier est actuellement entre les mains du contrôleur financier et que l'arrêté de délégation de crédits ne peut pas être obtenu sans son accord.

Texte de la réponse

La collectivité de Thouars (Deux-Sèvres) a demandé à l'Etat de l'indemniser, suite au préjudice subi par la fermeture de son abattoir public de bovins. Depuis la publication au Journal officiel du 27 juillet 2001 de l'arrêté de radiation de cet abattoir public, le dossier est désormais complet. La régulation financière est intervenue début octobre 2001.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62061

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3328

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6736